

LE MARCHÉ TRANSATLANTIQUE AU PARLEMENT EUROPEEN

Poncelet Bruno

Le 23 mai dernier, le marché transatlantique s'invitait au Parlement européen où les 754 élus devaient se prononcer sur les enjeux suivants :

- ▶ faut-il ou non accorder un mandat à la Commission européenne pour négocier un accord dit de « libre-échange » avec les Etats-Unis ?
- ▶ Dans l'affirmative, que doit contenir ce mandat ?

Disons-le tout de suite : le vote du Parlement européen n'était pas décisif, la décision finale revenant aux gouvernements nationaux lors d'un sommet européen fixé au mois de juin. Néanmoins, les votes au Parlement européen sont un baromètre de la sensibilité politique sur le sujet et ... ils ne sont pas rassurants.

1^{er} volet : un Parlement européen dans sa tour d'ivoire

Premier signe d'alerte : le manque de démocratie

A l'initiative des députés de la Gauche Unitaire Européenne/Gauche Verte Nordique (GUE/NGL), un amendement proposait de mener un débat démocratique avec la société civile et d'obtenir une étude d'impact sur les conséquences du marché transatlantique et ce, avant tout lancement de négociations avec les Etats-Unis. Cette résolution a été massivement rejetée par les parlementaires européens : 488 non, 111 oui et 3 abstentions.

Globalement, les démocrates-chrétiens & conservateurs (Groupes PPE & ECR), les libéraux (ADLE) et une grande majorité des socialistes (S&D) européens ont voté contre cet amendement démocratique. A l'inverse, les députés de la gauche (dite) radicale (GUE/NGL) et les verts (Verts/ALE) ont soutenu cet amendement en faveur d'un débat démocratique.

Second signe d'alerte : aucun garde-fou pour juguler le pouvoir des investisseurs

Il y a de cela plusieurs années, les mouvements sociaux avaient réussi à lutter victorieusement contre un AMI qui nous voulait du mal, à savoir un « Accord Multilatéral sur les Investissements » autorisant les investisseurs et entreprises privées à porter plainte contre des Etats quand une politique publique ne leur plaisait pas. Pour éviter que ce détestable AMI - jadis chassé par la porte - ne revienne aujourd'hui par la fenêtre, les députés verts européens ont

proposé un amendement spécifiant deux choses importantes à propos du mandat de négociation :

1. En aucun cas, il ne pourrait aboutir à « accorder davantage de droits aux investisseurs américains qu'aux investisseurs domestiques »,
2. De plus, il ne pourrait pas non plus permettre aux multinationales et investisseurs privés de porter plainte contre des Etats, pour exiger des dommages et intérêts dès qu'ils s'estimeraient lésés par une politique publique contrevenant aux futures règles du marché transatlantique.

Croyez-le ou non, le Parlement européen a rejeté cette proposition de bon sens par 348 non, 225 oui et 16 abstentions. Un refus principalement dû aux élus conservateurs, démocrates-chrétiens et libéraux (Groupes PPE, ECR & ADLE), tandis qu'une majorité de socialistes (S&D) ont, sur ce point précis, rejoint les élus de gauche (dite) radicale et les écologistes européens (Groupes GUE/NGL & VERTS/ALE).

Dans cette foire aux mauvaises nouvelles, un bémol important : l'exception culturelle

Pour rappel, un grand nombre de cinéastes ont récemment lancé une pétition (très bien relayée dans les médias) pour exiger que ce qui concerne la culture audiovisuelle et cinématographique - financement du cinéma, normes audiovisuelles, diffusion en ligne de programmes culturels... - soit exclue des négociations. Ce que l'on nomme « l'exception culturelle » ne concerne donc qu'une part restreinte des activités artistiques (sans y inclure, par exemple, le théâtre ou la littérature). Néanmoins, et c'est une bonne nouvelle, le Parlement européen a rejoint l'avis des cinéastes en demandant aux gouvernements européens d'exclure l'audiovisuel (cinéma, télévision...) du mandat de négociations : avec 381 oui, 191 non et 17 abstentions.

Une victoire obtenue grâce à la division des troupes au sein des conservateurs, sociaux-chrétiens et libéraux européens. Une partie d'entre eux sont restés fidèles à l'adage « le monde entier, y compris la culture, n'est qu'une marchandise », tandis qu'une autre partie rejoignait les députés écologistes et de la gauche (dite) radicale, ainsi qu'une majorité de socialistes européens, dans leur défense du principe opposé : « la culture doit échapper aux négociations commerciales transatlantiques ».

Le vote final : vive le « tout au commerce » !

Enfin, restait **le vote final**, celui décidant d'accorder (ou non) un mandat à la Commission européenne pour négocier, avec les Etats-Unis, la mise en place d'un marché transatlantique. Etant donné le résultat des votes sur les amendements précédents, il s'agissait bien d'**accorder à la Commission européenne un mandat de négociation** :

- **excluant tout débat public préalable,**
- **toute étude d'impact indépendante préalable,**
- **demandant à ce que la culture (l'audiovisuel et le cinéma) soit exclue des négociations,**
- **mais pouvant aller jusqu'à accorder aux investisseurs et sociétés privées le droit de porter plainte contre des Etats (pour leur soutirer de l'argent sous forme de dommages et intérêts quand une politique contredirait les règles du futur marché transatlantique).**

Sur ce vote final, le Parlement européen a malheureusement dit oui par 460 voix pour, 105 contre, et 28 abstentions.

A nouveau, ce sont les conservateurs, les chrétiens-démocrates, les libéraux mais aussi une très large majorité des socialistes (groupes PPE, ADLE, S&D, ER) qui ont massivement pris position pour le « tout au commerce ». A l'inverse, les députés de la gauche (dite) radicale et les écologistes européens (Groupes GUE/NGL & Verts/ALE) se sont opposés à ce projet.

Enfin, nous n'en avons pas dit un mot mais l'attitude de l'extrême-droite européenne est divisée sur le dossier : certains mouvements d'extrême-droite s'opposent à la création d'un marché transatlantique au nom d'une souveraineté nationale reposant sur des valeurs inégalitaires et nauséabondes, tandis qu'une autre partie cumule la préférence nationaliste avec un soutien aux transferts de pouvoirs vers des instances transatlantiques.

2^{ème} volet : Un Parlement européen sous influence

Le Parlement européen a donc accordé à la Commission européenne un mandat pour négocier, avec les Etats-Unis, la mise en place d'un marché transatlantique.

Même si l'avis du Parlement européen est de pure forme (la décision revenant aux ministres du Commerce le 14 juin 2013), ce vote est un baromètre du succès politique remporté par le marché transatlantique. Après avoir passé en revue les votes par grands groupes politiques, nous allons détailler ici les votes d'un groupe particulier d'élus : les membres du *Transatlantic Policy Network* (TPN).

TPN : le lobby des puissants

Créé en 1992, le TPN est constitué pour partie de puissantes multinationales, européennes et américaines. Il ne s'agit pas de « seconds couteaux », mais bien d'entreprises comptant, dans leur secteur d'activités, parmi les plus puissantes de la planète. Ainsi, au moment d'écrire ces lignes¹, le TPN compte parmi ses membres la première entreprise mondiale du secteur agroalimentaire (Nestlé), les trois plus puissantes entreprises mondiales du secteur aéronautique, aérospatial et de défense (que sont respectivement Boeing, EADS et United Technologies Corporation), le trio de tête du secteur de la chimie (BASF, Dow Chemical, Bayer), les quatre entreprises leaders dans la production de logiciels informatiques (IBM, Microsoft, Hewlett-Packard & Oracle), la première entreprise mondiale du secteur des télécommunications (AT&T), ainsi que d'autres firmes (américaines ou européennes) occupant une place enviable dans leur secteur : British Petroleum & GE dans l'énergie, Allianz & Citigroup dans la finance, Time Warner & Walt Disney Company dans le secteur culturel multimédias.

Le TPN regroupe donc en son sein des géants mondiaux du commerce, de la finance et de l'industrie. Conséquence logique : depuis sa création en 1992, il n'a de cesse de réclamer la constitution d'un marché transatlantique, ouvrant aux firmes les plus puissantes du marché de nouvelles opportunités : libre choix de la localisation des investissements et des lieux de production sur un immense territoire, marché des consommateurs élargi, nouvelles possibilités de fusions et acquisitions, ...

¹ Les membres du TPN évoluent au fil du temps. Le lecteur intéressé par la question pourra consulter la liste mise à jour sur le site du TPN : <http://www.tponline.org/business.html>.

Cependant, le TPN n'en reste pas là... Il accueille également parmi ses membres des élus politiques :

- ▶ côté américain, 32 membres de la Chambre des représentants et 5 sénateurs sont membres du TPN ;
- ▶ côté européen, l'adhésion est plus forte puisque 60 députés européens sont membres du TPN (soit près de 8% du Parlement européen).

Un processus politique supervisé par le TPN ?

A nouveau, le TPN recrute des élus influents occupant des postes stratégiques. Ainsi, sur les 22 commissions que compte le Parlement européen, un tiers est présidé par des membres du TPN.

Il s'agit des commissions :

- Affaires juridiques (présidée par Klaus-Heiner Lehne),
- Développement régional (Danuta Maria Hübner),
- Marché intérieur et protection des consommateurs (Malcolm Harbour),
- Affaires économiques et monétaires (Sharon Bowles),
- Budget (Alain Lamassoure),
- Contrôle Budgétaire (Michael Theurer),
- Affaires étrangères (Elmar Brok)
- Commerce international (Vital Moreira).

Notons-le : au sein du Parlement européen, la Commission du Commerce international est précisément celle qui chapeaute les analyses et réflexions sur le marché transatlantique. C'est notamment sur base du rapport de cette Commission que le Parlement européen s'est montré enthousiaste à l'idée de lancer des négociations juridiques et commerciales avec les Etats-Unis. Et il va de soi que son président, Vital Moreira, occupe une place centrale dans ce processus.

Etant donné sa double casquette, on ne sait pas si l'on doit dire de Vital Moreira qu'il est un socialiste portugais... ou le fidèle porte-parole des firmes multinationales comptant parmi les plus puissantes de la planète. Une manière de répondre à cette question consiste à voir comment Vital Moreira, ainsi que les autres députés membres du TPN, ont voté à propos du marché transatlantique.

Ce que nous allons faire après avoir précisé deux choses importantes :

- ▶ Les députés européens membres du TPN sont majoritairement des libéraux, des conservateurs, des sociaux-chrétiens et des socialistes. Seuls deux élus écologistes en sont membres, et aucun en provenance de l'extrême-droite ou de la gauche (dite) radicale ;
- ▶ Sur les 60 élus membres du TPN, environ 16 étaient absents au moment des votes. L'analyse qui suit porte donc sur la quarantaine de députés européens qui, tout en étant membres du TPN, étaient également présents lors du vote au Parlement.

Des députés globalement très fidèles aux idéaux des multinationales

À la question « *faut-il consulter la société civile ou faire une étude d'impact préalable sur les conséquences du marché transatlantique ?* », on imagine sans peine la réponse des firmes multinationales membres du TPN : à quoi bon s'embarrasser de telles procédures !

Qu'elles se rassurent, l'écrasante majorité des élus politiques membres du TPN pensent pareil. Tous ont voté contre cette proposition, à l'exception de deux d'entre eux : la socialiste hongroise Edith Herczog et l'écologiste allemande Franziska Brantner.

À la question « *faut-il empêcher les investisseurs de porter plainte contre les Etats lorsqu'une décision politique nuit à leurs intérêts économiques ?* », aucun doute n'est permis : les multinationales s'opposent vigoureusement à un tel mécanisme leur interdisant une procédure au terme de laquelle elles ont une chance de toucher des dommages et intérêts... versés par les finances publiques (autrement dit : l'argent de tous ceux qui paient des impôts).

Sur ce point, on observe un net clivage parmi les membres politiques du TPN. Alors que conservateurs, libéraux et sociaux-chrétiens rejoignent en cœur les multinationales pour donner tous les droits aux investisseurs, les deux élus écologistes et sept élus socialistes ont demandé à mettre certaines limites au pouvoir des investisseurs. Côté socialiste, deux élus TPN ont néanmoins rejoint le clan favorable aux intérêts des multinationales : il s'agit du luxembourgeois Robert Goebbels et du portugais... Vital Moreira (le président de la Commission du Commerce international).

À la question « *faut-il une exception culturelle et ne pas autoriser la Commission à négocier un accord commercial sur ce point avec les Etats-Unis ?* », on imagine sans peine qu'une réponse négative est ardemment souhaitée par les multinationales actives dans l'informatique (pour la vente en ligne) ou l'audiovisuel (Time Warner, Walt Disney).

Sur ce point, ils ont pu être rassurés par la grande majorité des conservateurs, des libéraux et des sociaux-chrétiens (membres du TPN) qui ont rejeté le principe d'une exception culturelle. Mais l'avis ne fut pas unanime, loin s'en faut. Ainsi, une petite minorité de ce groupe (trois Français, deux Polonais, un Autrichien et un Slovaque) ont voté en faveur d'une exception culturelle. Côté socialiste (9 membres du TPN présents en séance), ce fut 4 voix pour l'exception culturelle et 5 voix s'y opposant (dont celle de Vital Moreira). Enfin, les deux élus écologistes membres du TPN ont voté en faveur de l'exception culturelle.

Restait alors le vote final : « *sachant qu'il n'y aurait ni débat public préalable, ni étude d'impact, ni limite imposée d'entrée au pouvoir des investisseurs, faut-il accorder à la Commission européenne le droit de négocier, avec les Etats-Unis, la mise en place d'un marché transatlantique ?* ».

À cette question, les seules voies discordantes au sein du TPN sont venues des écologistes : la députée verte allemande Franziska Brantner a voté contre tandis que son compatriote Reinhard Bütifoker s'est abstenu. Quelle que soit leur appartenance politique ou leur origine géographique, tous les autres députés membres du TPN ont massivement soutenu le mandat de négociation.

Que retenir ?

Pour un élu politique, l'adhésion à un lobby composé de puissantes multinationales n'est pas synonyme d'une soumission aveugle aux intérêts des géants de l'industrie ou de la finance.

Ainsi, les deux écologistes membres du TPN ont nettement voté aux antipodes des souhaits des multinationales affiliées aux TPN. Pour les socialistes, seule l'idée d'accorder des droits inconditionnels aux investisseurs posait problème... et marque la rupture avec la logique marchande du TPN. Enfin, la culture agit comme un électron libre où les sensibilités, nationales notamment, décident davantage de l'issue du vote que l'appartenance au TPN. C'est d'ailleurs le seul amendement « citoyen » qui fut accepté par une majorité de députés européens.

Ces nuances faites, constatons que :

- ▶ Sur tous les amendements discutés, une large majorité des membres politiques du TPN se sont toujours prononcés en faveur des intérêts des multinationales. Ainsi, sur le sujet le plus controversé (l'exception culturelle), ce sont tout de même 70% des membres politiques du TPN qui ont voté en faveur de négociations économiques et législatives englobant la culture...
- ▶ À l'exception des deux écologistes, c'est à l'unanimité que la quarantaine de membres politiques du TPN présente en séance a voté en faveur d'une négociation pour créer un marché transatlantique ;
- ▶ Enfin, le député Vital Moreira, au centre du processus parlementaire, s'est en tous points ralliés aux positions les plus dogmatiques du TPN.

Comme quoi, pour de puissantes multinationales dominant à l'échelle du monde leur secteur d'activités, avoir des amis politiques bien placés, ça aide...

3^{ème} volet : le vote des députés français

Cartographie politique française au sein du Parlement européen

La France compte 74 députés européens.

Voici comment ceux-ci se répartissent dans les différents Groupes parlementaires européens.

C'est au sein du *Groupe du Parti populaire européen* (PPE) qu'on trouve le plus grand nombre d'élus français, à savoir : 24 élus UMP (droite libérale), 4 élus de l'UDI (le parti fondé par Jean-Louis Borloo) et 2 élus du Nouveau centre (parti libéral pro-européen). Soit dit en passant, le groupe UMP compte également les trois membres politiques français du TPN, un lobby agissant en faveur de puissantes multinationales (cfr. *Un Parlement sous influence ?*).

Vient ensuite le Groupe des Verts/Alliance libre européenne (Verts/ALE), qui compte 15 élus d'Europe Ecologie-Les Verts (EELV) et 1 représentant du Parti de la nation corse (Partitu di a Nazione Corsa).

Juste derrière, on trouve les 13 élus socialistes français siégeant au sein de *l'Alliance progressiste des socialistes et des démocrates au Parlement européen* (S&D).

Les 5 représentants du MoDem (le parti lancé par François Bayrou) et l'unique élue de Cap21 (un mouvement politique écologiste devenu autonome après avoir quitté le MoDem) siègent au sein de l'*Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe* (ALDE).

Les 4 élus du Front de Gauche (qui comprend notamment le Parti Communiste français et le Parti de Gauche) et l'unique élu de l'*Alliance des Outre-Mers* siègent au sein du Groupe *Gauche unitaire européenne / Gauche verte nordique* (GUE/NGL).

Les trois élus du Front National n'appartiennent à aucun groupe politique parlementaire européen, tandis que l'unique élu du Mouvement pour la France (Philippe de Villiers) fait partie du groupe parlementaire *Europe Libertés Démocratie* (ELD).

Les députés européens originaires de France étaient massivement présents au moment du vote, où l'on ne comptabilisait que 10 absents : 4 Europe Ecologie-Les Verts, 2 UMP, 2 PS, 1 Nouveau Centre et l'unique représentant du Mouvement pour la France.

Ce qui nous laisse 64 députés européens, d'origine française, présents en séance au moment du vote.

Comment se sont-ils prononcés sur le mandat de négociation en faveur d'un marché transatlantique ?

Le résultat des votes

À la question « *faut-il consulter la société civile ou faire une étude d'impact préalable sur les conséquences du marché transatlantique ?* », tous les élus français membres de l'UMP, du Nouveau Centre et de l'UDI ont répondu « non ». Les élus du MoDem ont fait de même, à l'exception notable de Jean-Luc Bennahmias qui s'est abstenu.

Les partisans d'une consultation citoyenne préalable se trouvaient dans les rangs d'Europe Ecologie-Les Verts, du Parti socialiste (à l'exception de Gilles Pargneaux qui a voté contre), du Front National, de Cap21, du Parti de la nation corse, d'Alliance Outre-Mers et du Front de Gauche (dont le groupe parlementaire européen, à savoir le Groupe confédéral de la Gauche Unitaire européenne/Gauche verte Nordique, était à l'initiative de l'amendement exigeant une consultation et une étude d'impact préalables à toute négociation).

À la question « *faut-il empêcher les investisseurs de porter plainte contre les Etats lorsqu'une décision politique nuit à leurs intérêts économiques ?* », les élus français se sont prononcés selon un clivage gauche/droite. À quelques bémols près.

Ainsi, c'est quasi à l'unanimité que les élus de l'UMP, du Nouveau Centre, de l'UDI et du MoDem ont pris l'option de dire « oui » à un mandat de négociation laissant les coudées franches aux investisseurs étrangers, y compris si ceux-ci veulent porter plainte contre les Etats suite à des politiques qu'ils jugeraient anti-compétitives. Deux exceptions notables : Jean-Luc Bennahmias (MoDem) et Marie-Thérèse Sanchez-Schmid (UMP) ont préféré rejoindre les rangs de la contestation... et ont demandé à ce que le mandat de négociations contienne des garde-fous empêchant de conférer un pouvoir exorbitant aux investisseurs étrangers.

Cette position citoyenne fut également celle des socialistes, du Front de Gauche, d'Alliance Outre-Mers, du Front national, de Cap21, du Parti de la nation corse ainsi que d'Europe Ecologie-Les Verts (dont le Groupe parlementaire européen était à l'origine de l'initiative).

À la question « *faut-il une exception culturelle et ne pas autoriser la Commission à négocier un accord commercial sur ce point avec les Etats-Unis ?* », ce fut l'unanimité absolue ! En effet, 100% des élus français au Parlement européen se sont prononcés en faveur de l'exception culturelle (limitée, pour rappel, aux activités audiovisuelles et cinématographiques). Comme quoi, même au sein de la droite française, culture et commerce ne font pas bon ménage...

Restait le vote final : « *sachant qu'il n'y aurait ni débat public préalable, ni étude d'impact, ni limite imposée d'entrée au pouvoir des investisseurs, faut-il accorder à la Commission européenne le droit de négocier, avec les Etats-Unis, la mise en place d'un marché transatlantique ?* ».

À cette question, l'ensemble des élus français membres de l'UMP, du Nouveau Centre et de l'UDI ont répondu « oui ». Ces trois partis s'avèrent de farouches partisans du marché transatlantique.

La surprise est venue du Modem : après s'être montré plutôt partisan du projet lors des votes sur les amendements précédents, les 5 élus du MoDem se sont abstenus sur la question du mandat de négociation à confier, ou non, à la Commission européenne.

Une réaction qui fut aussi, globalement, celle des socialistes français où l'on dénombre 8 abstentions et seulement 3 refus d'accorder un mandat de négociations transatlantiques à la Commission européenne. Les refus socialistes sont venus des députés Françoise Castex, Liem Hoang Ngoc et Isabelle Thomas.

Enfin, c'est sans surprise qu'on retrouve parmi les opposants français au marché transatlantique l'ensemble des élus d'Europe Ecologie-Les Verts, du Front de Gauche, du Front national, de Cap21, d'Alliances Outre-Mers et du Parti de la nation corse.

Que retenir ?

Une chose fait l'unanimité en France : le principe d'exception culturelle.

Pour le reste, une nette majorité politique se dégage en faveur du marché transatlantique. Une majorité principalement portée par l'UMP (qui comptabilise pratiquement un tiers de tous les élus français au Parlement européen), le Nouveau Centre, l'UDI et, dans une moindre mesure, le MoDem (qui s'est abstenu sur la résolution finale après avoir plutôt voté contre les amendements « citoyens »).

L'attitude des socialistes français (qui réunissent moins de 20% de l'ensemble des élus français au Parlement européen) est ambivalente : d'un côté, ils soutiennent massivement des amendements citoyens (comme la consultation publique préalable et les garde-fous aux droits des investisseurs étrangers), lesquels sont malheureusement rejetés par une majorité de députés européens. Malgré ce manque de garanties « citoyennes », seule une minorité (3 élus) vote contre le mandat de négociations, tandis que les 8 autres élus socialistes français s'abstiennent. On sent donc chez les socialistes quelques hésitations à accorder un blanc-seing à

la Commission européenne pour négocier avec les Etats-Unis, mais nullement une perception nette des dangers démocratiques, écologiques et sociaux d'un marché transatlantique unifié. Cette dernière remarque concerne le courant majoritaire au sein du PS, et non son aile minoritaire « Maintenant la Gauche » qui, elle, a pris très clairement position contre le marché transatlantique.

Enfin, la contestation française au marché transatlantique vient, à l'unanimité, des rangs d'Europe Ecologie-Les Verts, du Front de Gauche, du Front national, de Cap 21, du Parti de la nation corse et d'Alliance Outre-Mers. Tous réunis, ces partis ne rassemblent à l'heure actuelle qu'environ un tiers de l'ensemble des députés français. C'est dire si un basculement du camp socialiste s'avère nécessaire pour faire évoluer, dans la bonne direction, le rapport de force au sein des élus français. Lequel restera tout de même majoritairement en faveur du marché transatlantique tant que de nouvelles élections européennes (prévues en 2014) n'auront pas redistribué les cartes politiques au sein du Parlement.

Pour conclure, notons que si Europe Ecologie-Les Verts, le Front de Gauche et le Front National sont tous de farouches opposants au marché transatlantique, ils ne le font pas pour les mêmes raisons. Partisans d'une France aux Français niant la richesse des métissages culturels et invoquant de funestes valeurs qui furent le fer de lance de l'histoire coloniale, c'est au nom d'un projet de société détestable que le Front National s'oppose au marché transatlantique.

4^{ème} volet : le vote des députés belges

Cartographie politique belge au sein du Parlement européen

La Belgique est un petit pays comptant trois communautés linguistiques : les néerlandophones, francophones et germanophones. Sur les 22 députés européens en provenance de Belgique, treize sont néerlandophones, huit sont francophones et un seul provient de la minorité germanophone. Comment ce petit monde se répartit-il au sein des différents groupes politiques du Parlement européen ?

Les partis politiques libéraux de Belgique ont tous rejoint le groupe parlementaire *Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe* (ALDE). On y trouve trois élus Open.VLD (libéraux néerlandophones) et deux élus MR (libéraux francophones). Soit dit en passant, le commissaire européen au Commerce Karel De Gucht (qui chapeaute les négociations transatlantiques au sein de la Commission européenne) est issu des rangs de l'Open-VLD.

Les partis sociaux-chrétiens de Belgique ont tous rejoint le *Groupe du Parti populaire européen* (PPE). On y trouve trois élus CD&V (sociaux-chrétiens néerlandophones), un élu cdH (sociaux-chrétiens francophones, qui se sont rebaptisés « humanistes ») et un élu CSP (sociaux-chrétiens germanophones).

Les partis socialistes de Belgique ont tous rejoint *l'Alliance progressiste des socialistes et des démocrates au Parlement européen* (S&D). On y trouve deux élus SP.A (les socialistes néerlandophones) et trois élus PS (les socialistes francophones).

Les partis écologistes de Belgique ont tous rejoint le *Groupe des Verts/Alliance libre européenne* (Verts/ALE). On y trouve un élu Groen (écologistes néerlandophones) et deux élus Ecolo (écologistes francophones). Pour des raisons de quorum à atteindre pour pouvoir constituer un

groupe parlementaire au sein du parlement européen, un membre de la N-VA (droite nationaliste et indépendantiste néerlandophone) est également membre de ce groupe parlementaire européen.

Le seul élu de la Lijst Dedeker (droite néerlandophone ultralibérale) a rejoint le Groupe des conservateurs et des réformateurs européens (ECR).

Enfin, un élu politique belge siège en tant qu'indépendant au sein du Groupe *Europe libertés démocratie* (ELD) tandis que le seul élu Vlaams Belang (extrême-droite néerlandophone) siège en dehors de tout groupe parlementaire.

Au moment du vote, on notera l'absence d'un libéral néerlandophone, d'un social-chrétien néerlandophone, d'un socialiste néerlandophone, de l'élu néerlandophone sans attache politique et d'une socialiste francophone. Ce qui nous laisse 17 députés européens belges présents en séance au moment du vote.

Comment se sont-ils prononcés sur le mandat de négociation en faveur d'un marché transatlantique ?

Le résultat des votes

À la question « *faut-il consulter la société civile ou faire une étude d'impact préalable sur les conséquences du marché transatlantique ?* », les élus belges se sont prononcés à plus de 70% contre une consultation préalable de la société civile. Les seules voies en faveur d'une consultation citoyenne furent celles des élus écologistes (Groen & Ecolo) et du socialiste francophone Marc Tarabella.

À la question « *faut-il empêcher les investisseurs de porter plainte contre les Etats lorsqu'une décision politique nuit à leurs intérêts économiques ?* », les élus belges se sont prononcés selon un classique clivage gauche/droite.

Les partis libéraux (Open-VLD, MR) et sociaux-chrétiens (CD&V, CDH, CSP) ont pris l'option de dire « oui » à un mandat de négociation laissant les coudées franches aux investisseurs étrangers, y compris si ceux-ci veulent porter plainte contre les Etats suite à des politiques qu'ils jugeraient anti-compétitives. À l'inverse, les écologistes (Groen, Ecolo) et les socialistes (SP.A, PS) ont demandé à ce que le mandat de négociations contienne des garde-fous empêchant de conférer un tel pouvoir, exorbitant, aux investisseurs étrangers. Il y eut également deux abstentions, provenant de la droite nationaliste néerlandophone (N-VA) et de l'extrême-droite néerlandophone (Vlaams Belang).

À la question « *faut-il une exception culturelle et ne pas autoriser la Commission à négocier un accord commercial sur ce point avec les Etats-Unis ?* », plus de 75% des élus belges se sont prononcés en faveur de l'exclusion de l'audiovisuel et du cinéma du mandat de négociations. Un point de vue qui a rallié l'ensemble des écologistes, des socialistes et des sociaux-chrétiens belges. La famille libérale francophone (MR) a fait de même ainsi que l'élu de la droite nationaliste flamande (N-VA). À l'inverse, les libéraux néerlandophones (Open-VLD) et l'élu de la droite néerlandophone ultralibérale (Lijst Dedeker) voulaient englober la culture dans les négociations commerciales et juridiques, tandis que le seul élu d'extrême-droite (Vlaams Belang) s'est abstenu.

Restait le vote final : « *sachant qu'il n'y aurait ni débat public préalable, ni étude d'impact, ni limite imposée d'entrée au pouvoir des investisseurs, faut-il accorder à la Commission européenne le droit de négocier, avec les Etats-Unis, la mise en place d'un marché transatlantique ?* ».

À cette question, 65% des élus belges au Parlement européen ont répondu « oui ».

Les partisans du marché transatlantique sont issus des rangs libéraux (Open.VLD & MR), sociaux-chrétiens (CD&V, CDH, CSP), droite nationaliste néerlandophone (N-VA) et droite ultralibérale néerlandophone (Lijst Dedecker).

La famille socialiste s'est divisée selon un clivage linguistique : les élus néerlandophones (SP.A) ont voté pour le marché transatlantique alors que leurs collègues francophones (PS) ont voté contre. Les élus écologistes (Groen, Ecolo) ont unanimement voté contre le marché transatlantique. Le seul élu d'extrême-droite (Vlaams Belang) est aussi allé dans ce sens.

Que retenir ?

À l'exception notable du principe d'exception culturelle (limitée à l'audiovisuel et au cinéma), les élus politiques belges sont globalement favorables au marché transatlantique. Selon un clivage linguistique, ce sont les élus néerlandophones qui se montrent les plus enthousiastes. D'un point de vue politique, on trouve les partisans du marché transatlantique dans les familles libérales, ultralibérale et sociale-chrétiennes. Le seul élu d'extrême-droite alterne le chaud et le froid (non à l'ensemble du projet, non à une consultation préalable, abstention pour le reste).

Côté belge, les plus farouches adversaires du marché transatlantique viennent des rangs écologistes (Groen & Ecolo) qui ont voté unanimement pour une consultation préalable, pour une exception culturelle, pour une limitation du pouvoir des investisseurs (un amendement proposé par leur groupe politique) et contre le mandat de négociations.

Enfin, les socialistes se divisent selon un clivage linguistique : les néerlandophones rejoignent plutôt l'aile droite favorable au marché transatlantique, tandis que les socialistes francophones se positionnent en adversaires du projet.

Minoritaire au sein du groupe parlementaire réunissant l'ensemble des socialistes européens, cette position des socialistes francophones est encourageante à plus d'un titre. D'une part, elle survient dans la région d'où la plateforme « No Transat » a démarré, et où elle bénéficie du plus grand nombre de contacts et d'un rayonnement maximum. D'autre part, elle montre qu'au sein du deuxième groupe politique du Parlement européen (le S&D, qui réunit 187 députés), une minorité d'élus ne prend pas pour argent comptant les promesses d'avenir radieux faites et refaites par les partisans de ce projet néfaste.

Une raison d'espérer... et de continuer la mobilisation !